

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 12 – 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le mercredi 15 avril conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint au Maire*, PACALET Nadine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, ANTOINE Agnès, GRIMBERT Sylvain, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et excusées : Régine GONCALVES qui a donné pouvoir à Agnès ANTOINE.
Fanny GIRAUD qui a donné pouvoir à Nathalie TEMPIER.

Quorum : 8

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des délégués à Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SyME05.

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SyMe05, (ci-après dénommé le Syndicat),

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Syndicat et précise qu'en application de l'article susvisé du CGCT et conformément aux statuts du Syndicat, il convient de procéder à la désignation de délégués pour représenter la Commune au sein des instances syndicales.

Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SyME05 est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 159 Communes des Hautes-Alpes. Depuis 2012, le Syndicat a développé de nouvelles compétences dans le cadre de la transition énergétique (réseaux de chaleur, production d'énergie renouvelable, mobilité électrique...).

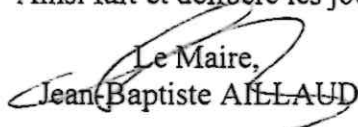
Chaque Commune membre doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au collège territorial correspondant à la Commune. Les délégués seront ensuite réunis à l'échelle de collèges territoriaux.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à présent à la désignation des délégués communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Désigne** pour siéger au Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SyME05 :
 - Gilles SERRES, délégué titulaire ;
 - Michel TEXIER, délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,
Michel TEXIER
